

Dans toutes les causes actuelles de division où se sont troublés les esprits les plus calmes, lequel d'entre nous a perdu la sérénité du chrétien, supérieur à tous les partis et frère de toutes les races, la soumission du citoyen respectueux de toutes les lois ?

En quelle coalition a-t-on surpris notre main ? En quelle trame cachée, notre influence ?

Fils de l'autorité, nous avons su être, pendant des siècles, les conseillers fidèles de la vieille monarchie et nous pouvons nous vanter, sans jactance, que tant qu'un roi de France éclaira sa conscience à celle d'un moine, il se souvint que son premier devoir était de se montrer le père du peuple.

Fils de la liberté, aussi, nous en avons imprégné nos constitutions démocratiques électives, et quand la République de Washington voulut s'établir sur des bases de solide libéralisme, elle ne trouva rien de mieux que d'appliquer à un grand peuple la législation d'un ordre religieux en plein treizième siècle. Il n'est pas une obligation des gouvernements passés que nous n'ayons loyalement accomplie ; il n'est pas un desideratum des démocraties naissantes que nous n'ayons d'avance réalisé.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Mgr Zolique Racicot, administrateur du diocèse de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé J.-U. Labelle, vicaire au Sacré-Cœur ;
- M. l'abbé S. Barrette, vicaire à Joliette ;
- M. l'abbé J.-Albert Beauchamp, vicaire à Lanoraie ;
- M. l'abbé J.-A. Giguère, vicaire à Saint-Martin.